

Informations importantes pour la formation professionnelle

Il est prévu, dans la nouvelle convention collective nationale, que les heures d'enseignement dispensées pour les attestations de spécialisation professionnelle (ASP) ainsi que pour les attestations d'études professionnelles (AEP) financées par le ministère de l'Éducation doivent maintenant être considérées comme des heures pouvant être contractables (clause 13-7.09 de l'entente nationale). Après l'intervention du SERL, le CSS de Laval confirme que toutes les heures des ASP et des AEP financées par le MELS seront ajoutées aux contrats des enseignantes et enseignants qui donnent ces cours. Donc, cette année, vous verrez apparaître les heures provenant de Korpus et toutes les heures des AEP et ASP financées par le ministère de l'Éducation dans vos choix de tâche. Cela aura pour effet d'offrir davantage d'heures à tous les enseignantes et enseignants.

Il s'agit d'un gain important pour la formation professionnelle. En effet, dans les années passées, les heures enseignées par Korpus n'étaient payées qu'à taux horaire, sans possibilité d'être intégrées dans les contrats.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le SERL au 450 978-1513.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

Syndicalement vôtre,



Maryse Gaudreault
Responsable FP